

CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT

PAS-DE-CALAIS

COUPELLE-NEUVE

ARRONDISSEMENT

MONTREUIL-SUR-MER

L'an deux mille vingt, le Mercredi 18 Novembre à 20h00,

CANTON

FRUGES

Le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mr MARGUET Emmanuel, Maire, en suite de convocation, adressée en date du 13 Novembre 2020, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

SEANCE DU

18 Novembre 2020

Etaient présents, tous les membres en exercice, sauf Mr NEDONCHEL Gaëtan (excusé, ayant donné procuration à Mr DUBUISSON Pascal), Mme NEDONCHEL Delphine (excusée, ayant donné procuration à Mr MARGUET Emmanuel) et Mr REGNIER Stéphane (excusé, ayant donné procuration à Mr BOUBET Ludovic)

Secrétaire de séance : M.ANDRIEUX Maxime

OBJET

(D2020-29)

Avis du Conseil Municipal sur l'enquête publique relative au parc éolien SEPE les dix-huit

La séance ouverte, M. le Président indique à l'Assemblée que dans le cadre de l'enquête publique concernant la construction et l'exploitation d'un parc éolien par la société d'Exploitation du Parc Eolien (SEPE) LES DIX HUIT, le Conseil Municipal est appelé à émettre un avis sur ce projet de parc éolien.

L'enquête publique relative à l'objet de la présente délibération a lieu du 12 Novembre au 11 Décembre 2020.

Il y a lieu que le Conseil Municipal émette un avis sur le projet éolien dès l'ouverture de l'enquête publique et dans le délai maximal de quinze jours après la date de clôture de l'enquête publique, conformément à l'article 9 de l'arrêté d'ouverture d'enquête publique du Préfet du Pas-de-Calais du 12 Octobre 2020.

Monsieur le Maire détaille les caractéristiques du projet de parc éolien de la SEPE LES DIX HUIT, qui comprend deux éoliennes et un poste de livraison (hauteur maximale de 150 mètres, puissance totale installée de 6MW) et qui doit être implanté sur le territoire de la Commune de Coupelle-Neuve (Pas de Calais).

Les membres du Conseil Municipal échangent et débattent, puis procèdent au vote.

Après délibération, le Conseil Municipal déclare être favorable à l'implantation du parc éolien de la SEPE LES DIX HUIT sur le territoire de la Commune de Coupelle-Neuve, à l'unanimité.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits et ont signé au Registre les Membres présents.

Pour extrait conforme

Le maire de COUPELLE-NEUVE

Emmanuel MARGUET



ROY LE
11 11 20
ARCHITECTURE
MER